

de Sylvain Waserman

L'obstruction parlementaire met en danger la démocratie

Depuis le perchoir de l'Assemblée nationale, on a le temps de comprendre ce qu'est l'obstruction parlementaire. Durant mes dix-neuf heures de perchoir dans cette première semaine d'examen de la loi sur la réforme des retraites, j'ai eu le temps d'en mesurer toute l'ampleur.

Le plus visible et le plus frappant est de voir défiler des amendements et des sous-amendements sans aucune portée. Par exemple, ceux qui remplaçaient les mots « au regard » par « en regard de », ou « en considération » par « en considérant ». Il s'agit du premier signe de l'obstruction : donner l'illusion d'un travail de fond. L'obstruction est l'exacte négation de la valeur ajoutée parlementaire : elle met en scène des débats qui ne peuvent déboucher sur rien.

Le nombre irrationnel d'amendements est le deuxième drame de l'obstruction : il transforme le droit constitutionnel d'amender en un enlèvement qui vise à paralyser notre Parlement (sous couvert de la liberté constitutionnelle d'amender) : 41.000 amendements, n'est-ce pas là un nombre insupportable ? C'est ce que représentaient deux ou trois ans de travail parlementaire, il y a encore quelques années. C'est cinq à dix fois plus que les lois fortement amendées. C'est aussi – au passage – cent fois plus que le nombre d'amendements concernant le Brexit au Royaume-Uni. Nous avons dénoncé sur tous les bancs l'« inflation législative » en nous plaignant que les lois dépassent maintenant fréquemment les 1.000 amendements. Au rythme actuel, il faudrait pour étudier tous les amen-

dements de la loi retraites plus de six mois en travaillant tous les jours, week-ends et nuits compris. Et c'est sans compter les nouveaux sous-amendements qui ne manqueront pas de s'y rajouter encore...

Enfin, l'obstruction vise à couper court à toute solution, et à – surtout – ne laisser aucune porte de sortie. Au fur et à mesure que nous traitons des amendements, l'opposition réécrit des sous-amendements, alimentant ainsi un anti-tonneau des Danaïdes infernal, qui se remplirait au fur et à mesure qu'on le viderait.

Cette configuration d'une obstruction systématique est historique et transformera l'Assemblée. Les députés de La France insoumise ne veulent pas simplement dans leurs déclarations belliqueuses faire une « guerre de tranchées » contre une loi qu'ils réprouvent : ils veulent mettre à genoux nos institutions, paralyser notre Assemblée et rompre notre équilibre démocratique. Certains pensent encore naïvement qu'« il y a toujours eu de l'obstruction, ça passera ». Je ne le crois pas : nous rentrons dans une ère de démocratie de combat avec des groupes d'opposition qui font de l'obstruction leur stratégie, et de la paralysie de nos institutions, leur étendard.

Nous devons adapter profondément nos pratiques parlementaires. Le respect du fait majoritaire, qui prévaut depuis des décennies, tombe, et il est insupportable que notre Parlement soit à la merci d'une poignée de députés. Il est impératif d'avoir davantage recours au « temps législatif programmé », qui

donne plus de liberté aux débats, mais dans une enveloppe de temps globale strictement contrainte. Nous devons aussi définir et qualifier l'obstruction dans les textes qui régissent notre travail parlementaire ; le juge constitutionnel devrait pouvoir être saisi dans des situations exceptionnelles et valider au cas par cas les mesures de riposte démocratiques légitimes qu'il faut, inéluctablement, mettre en œuvre. Tout cela nécessite de changer la Constitution, de voter une loi organique, et de modifier notre règlement intérieur. Cela ne peut donc se faire qu'avec sérénité, avec des groupes d'opposition responsables, sous le contrôle scrupuleux du juge constitutionnel.

Au rythme actuel, il faudrait pour étudier tous les amendements de la loi retraites plus de six mois en travaillant tous les jours, week-ends et les nuits compris.

Notre démocratie est forte, mais certains moments de notre vie parlementaire l'abiment. Nous en vivons un, en ce moment même, sans l'ombre d'un doute. A nous d'en mesurer les conséquences.

Sylvain Waserman est député du Bas-Rhin, vice-président de l'Assemblée nationale.